

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 369

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La fête: un autre son de cloche

(...) Dans votre numéro 368, première page vous avez un court article sur « La fête et les fêtes ». Vous dites grand bien du festival de la cité, puis des fêtes de Lausanne et je vous approuve mais vous n'avez qu'une phrase méprisante pour les Clefs de Saint-Pierre. Cela n'a pas été seulement : « un super week-end du commerce et du fric » comme vous dites mais bien une très grande et très saine joie populaire. Il y a aussi eu des expositions, des concerts, du théâtre dans le genre de la fête lausannoise. Plusieurs personnes ont dit

combien cette réanimation de la vieille ville avait été vraie et bonne. Non, vraiment cela n'a pas été que « commerce et fric ».

Et puis, vous ne savez peut-être pas qu'à Genève l'Eglise est séparée de l'Etat. Ce qui fait que, malgré d'importantes subventions, c'est l'Eglise protestante qui doit subventionner les importants travaux de réfection de notre cathédrale. Alors comme elle a eu 600 000 francs de déficit l'an dernier elle ne s'en serait pas sortie sans cette grande bastringue où protestants, catholiques, genevois sans confession et communautés étrangères se sont trouvés joyeusement réunis. Ça aussi ce fut une grande joie.

Albert Lombard

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Geerk comme Katharina Blum

Encore un *mea culpa!* Dans le numéro 363 de DP, j'ai cru pouvoir attribuer à mon grand ami, Me Manuel, un article paru dans *La Nation* et signé « A. M. », qui proposait de condamner comme instigateur l'esprit faussé coupable d'avoir induit en erreur tel objecteur de conscience... Eh bien, je m'étais trompé : les articles signés « A. M. » ne sont pas de Me André Manuel, mais bien de Me Alphonse Morel. Rendons à Morel ce qui est à Morel ! Je suis à la fois désolé et ravi. Désolé d'avoir confondu; ravi de voir que Me Manuel, apparemment, se désolidarise des propos de Me Morel — qu'en tout cas il ne les endosse pas. Pour passer à un autre ordre de considérations et revenir à ce que j'écrivais au sujet de la presse et de « L'honneur perdu de Katharina Blum » et de l'affaire Chappaz, vous vous souvenez de « l'affaire Geerk » ?

Frank Geerk, poète allemand né à Kiel mais établi à Bâle, avait publié dans une revue littéraire un poème intitulé « L'Epître pastorale » :

« Si vous reveniez, Seigneur Jésus,
Nous vous attacherions au pont de l'autoroute.
Sans compliments.

Nous froterions votre corps au blanc de persil
Et nous klaxonnerions à faire éclater vos

[oreilles.

Nous vous tondrions les cheveux et les poils du
[sexe

Pour les collectionneurs de reliques.

Vous nous excusez, n'est-ce pas.

Puis nous pomperions votre sang dans le réservoir
[voir de notre auto

Et nous prendrions congé de vous en vous re-
[merciant avec empressement.

Na ja. (je renonce à traduire) »

Je ne suis pas sûr d'apprécier beaucoup le poème. Sur le fond, j'ai souvent pensé, quant à moi, que si le Seigneur revenait, il ne serait pas crucifié (ni sans doute attaché au pont d'une autoroute), mais courrait fort le risque de se voir mis en observation dans une clinique psychiatrique — de même qu'Ezéchiël, que saint François et que bien quelques autres. Mais je suis d'accord avec le pasteur et écrivain bernois Kurt Marti, qui ne voit dans le poème de Geerk rien de blasphématoire

et qui estime que son grand mérite « est d'actualiser la Passion par un symbole beaucoup plus parlant pour notre civilisation que la croix : le pont de l'autoroute. » (...) « Est-on sûr, à voir la manière dont les gens célèbrent Pâques ou Noël, que nos contemporains réserveraient à Jésus un autre traitement ? »

Or — deuxième étape qui rappelle étrangement Katharina Blum — à partir de juin 1973 (le poème a paru dans le deuxième trimestre de la même année), campagne de presse dans la revue (publicitaire) « Doppelstab » (250 000 exemplaires), articles et lettres de lecteurs, invitant les églises à intervenir et l'autorité à sévir et à expulser l'étranger Geerk. Plainte déposée pour blasphème et atteinte à la religion par le conseiller national chrétien-social Breitenmoser. Procès. Acquiescement par le tribunal de Bâle, qui met toutefois à la charge de Geerk 1100 francs d'émolument, plus les frais de la cause. Appel par-devant le Tribunal fédéral, qui confirme en mai 1976 le jugement bâlois...

La campagne, toutefois continue. Comme Katharina Blum, Geerk reçoit des lettres de menaces (anonymes). Il m'envoie la photocopie de l'une d'entre elles, signée d'une croix gammée : « tu es et tu demeures ici indésirable, toi, arrogante truie d'ordure allemande » (« du bist und bleibst hier, unerwünscht du arrogante deutsche drecksau »). Voilà qui ne serait pas grave — pareils fous ont toujours abondé — si cela ne se combinait pas avec une certaine pratique judiciaire et une certaine attitude de la presse (d'une certaine presse).

J. C.

A NOS ABONNÉS

Rappel. En juillet et en août, l'équipe de DP se met au rythme bimensuel qui fut le sien pendant les premières années du journal : récupération et préparation de la « rentrée » obligent !

Sortie des prochains numéros : 29 juillet, 12 et 26 août; dès le 2 septembre, parution hebdomadaire à nouveau.